

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

Compte rendu de la sixième séance du Comité II

7 mars 2013: 9h15 - 12h05

Président: R. Gabel (États-Unis d'Amérique)
Secrétariat: J. Scanlon
J. Barzdo
J. Blanc
B. Janse van Rensburg
Rapporteurs: J. Caldwell
P. Cremona
A. Mathur
R. Parry-Jones

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et conservation

53. Eléphants

53.1 Suivi de l'abattage illégal d'éléphants

Le Secrétariat présente le document CoP16 Doc. 53.1, introduisant brièvement le programme MIKE (Suivi de l'abattage illégal d'éléphants) et remerciant pour les fonds reçus de l'Union européenne. La Présidente du Groupe de spécialistes de l'éléphant d'Afrique de la CSE/UICN déclare que les dernières estimations de populations ont été publiées très récemment. Elle exprime sa préoccupation concernant la baisse de qualité des données saisies dans la base de données sur l'éléphant d'Afrique pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et souligne que si le *Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique* adopté par les Parties à la CoP15 donne d'importantes orientations, son application efficace est entravée par le manque de ressources. Le Secrétariat souligne la recrudescence de l'abattage illégal depuis 2005, ajoutant que selon des données récentes, il est très probable que la population d'éléphants d'Afrique soit en net déclin. Il indique aussi que la Chine est le seul pays de destination parmi ceux qui ont fait l'objet de l'analyse où les tendances dans les dépenses de consommation des ménages sont fortement corrélées avec le taux d'abattage illégal d'éléphants.

L'Irlande, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne et de la Croatie, déclare que l'Union européenne a décidé de poursuivre le financement du programme MIKE jusqu'à la fin de 2014 et encourage les Parties à fournir un financement pour garantir sa pérennité.

Le Kenya, avec l'appui du Tchad, de la République démocratique du Congo et du Swaziland, souligne l'influence de la demande de consommation sur l'abattage illégal, ajoutant que les États de l'aire de répartition ne sont pas en mesure de contrôler cette demande et qu'en conséquence, la coopération des pays de consommation est nécessaire; le Kenya et le Tchad appellent les pays de consommation à interdire l'utilisation de l'ivoire. Le Tchad indique qu'un accord de coopération aux mesures de lutte contre la fraude a été signé avec le Cameroun et que les deux pays se sont réunis, avec la République centrafricaine, afin de discuter d'actions futures. La République démocratique du Congo note que les braconniers font désormais partie

d'organisations criminelles internationales organisées et que cela nécessite une riposte internationale coordonnée dans le cadre d'une équipe spéciale. Le Swaziland concède qu'il est impossible d'éliminer la demande de consommation mais qu'on pourrait la ramener à des niveaux durables et en appelle aux Parties pour qu'elles examinent sérieusement les moyens d'y parvenir.

L'Inde exprime la nécessité d'établir un mécanisme de financement autonome pour le programme MIKE en Asie. L'Afrique du Sud et le Botswana soulignent qu'il importe de traiter la question des conflits hommes-éléphants là où les populations d'éléphants sont en augmentation et l'Afrique du Sud insiste sur le rôle important du *Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique*. Le Pakistan commente que de nombreux facteurs influencent l'escalade du braconnage.

Le Viet Nam reconnaît être un pays de transit clé pour l'ivoire illégal et décrit plusieurs activités de formation qui ont été organisées pour les responsables de la lutte contre la fraude. La Chine est d'avis que les États de l'aire de répartition sont les mieux en mesure pour prendre des mesures contre l'abattage illégal d'éléphants. Elle reconnaît que beaucoup de ces États sont des pays en développement et n'ont ni les ressources, ni les capacités suffisantes à cet effet et appelle les pays développés à apporter un appui. Elle recommande que les États de l'aire de répartition dans lesquels le taux de braconnage augmente fassent régulièrement rapport au Comité permanent sur leurs mesures de lutte contre la fraude. La *International Ranger Federation* appelle les Parties à lui fournir des informations sur les gardes tués dans l'accomplissement de leur devoir et attire tout particulièrement l'attention sur les malheureuses familles des gardes assassinés, lesdites "victimes oubliées" du braconnage des éléphants.

Il est pris note du document CoP16 Doc. 53.1.

53.2 Suivi du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants

Le Secrétariat présente le document CoP16 Doc. 53.2.1 (*Rapport du Secrétariat*) et ses annexes. TRAFFIC présente le rapport contenu dans le document CoP16 Doc. 53.2.2 (Rev. 1) (*Rapport de TRAFFIC sur ETIS*).

Les États-Unis soutiennent l'adoption des projets de décisions figurant dans l'annexe 2 du document CoP16 Doc. 53.2.1. Ils approuvent les commentaires du Secrétariat dans le document CoP16 Doc. 53.2.2 (Rev. 1) et soutiennent le projet de décision 16A contenu dans ces commentaires. Ils notent que les stratégies et recommandations énoncées dans la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP15) et dans le *Plan d'action pour le contrôle du commerce de l'ivoire d'éléphant* se trouvant dans la décision 13.26 (Rev. CoP15) n'ont pas réussi à donner des résultats positifs. Les États-Unis et l'Irlande, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne et de la Croatie, proposent plusieurs décisions supplémentaires dont ils donnent lecture.

L'Afrique du Sud, le Cameroun, la Chine, le Kenya, les Philippines et la République démocratique du Congo soutiennent les projets de décisions figurant dans l'annexe 2 du *Rapport du Secrétariat*. Le Kenya soutient aussi en principe les décisions supplémentaires proposées par les États-Unis et l'Irlande, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne et de la Croatie. Le Cameroun et le Kenya soutiennent la formation d'une équipe spéciale proposée plus tôt par la République démocratique du Congo. Le Kenya appelle les pays qui ont saisi plus de 800 kg d'ivoire à fournir des échantillons pour analyse de l'ADN afin de déterminer la source de l'ivoire et note qu'il est nécessaire de rédiger une décision pour classer les éléments du *Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique* en ordre de priorité.

Le Cameroun, la Chine, le Kenya, les Philippines, la République démocratique du Congo et la Thaïlande soulignent les efforts qu'ils ont déployés pour lutter contre le commerce illégal de l'ivoire. La République démocratique du Congo invite TRAFFIC à la contacter lorsque l'organisation rassemble des données relatives à ETIS.

Le Swaziland insiste sur le fait que les ressources des États de l'aire de répartition sont extrêmement limitées et appelle les pays de consommation à contribuer davantage aux efforts mondiaux de protection des éléphants. La République-Unie de Tanzanie reprend en écho la nécessité d'une aide financière pour les États de l'aire de répartition et la Thaïlande réitère qu'il importe de déployer des efforts de coopération à l'échelon mondial pour remédier à la situation.

La Chine déplore l'attention portée actuellement aux pays de consommation d'Asie et encourage les pays qui n'ont pas fait de saisies à accélérer l'intensité des activités de lutte contre la fraude.

Le WWF International fait remarquer qu'à de nombreuses reprises, il a été établi que le Nigéria, la République démocratique du Congo et la Thaïlande n'avaient pas respecté leurs obligations relatives à la réglementation du commerce de l'ivoire. Il demande à la Thaïlande de donner plus de détails sur son intention de fermer le marché intérieur de l'ivoire. *Humane Society International* appelle les principaux pays de consommation de l'ivoire à fermer leurs marchés.

Le Président constitue un groupe de rédaction composé des États-Unis, de l'Irlande, du Kenya et des Philippines, et du Secrétariat, chargé de préparer un ensemble révisé de projets de décisions pour examen par le Comité. L'Irlande, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne et de la Croatie, propose que l'Allemagne participe à l'équipe spéciale de lutte contre la fraude sur l'ivoire.

53.3 Projet de nouvelle résolution sur le *Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique* et le Fonds pour l'éléphant d'Afrique

Le Nigéria présente le document CoP16 Doc 53.3 (Rev. 2). Il propose quelques amendements au projet de résolution contenu dans le document, en s'appuyant sur les commentaires reçus. Le Bahreïn, le Burkina Faso et le Libéria expriment leur appui au projet de résolution.

L'Irlande, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne et de la Croatie, déclare que si le projet de résolution est approuvé, les Parties pourraient aussi envisager d'établir la priorité entre leurs actions au titre du *Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique*, dans le cadre de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, en vue de faciliter l'accès aux sources de financement telles que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Le PNUE confirme qu'il joue le rôle de Secrétariat pour l'administration du Fonds pour l'éléphant d'Afrique et décrit en détail les arrangements pratiques pris à ce jour pour soutenir le Fonds, citant les accords signés avec le Bénin, le Malawi et le Nigéria et le transfert récent de fonds au Nigéria.

Le Secrétaire général exprime l'appui total du Secrétariat au *Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique* et au Fonds pour l'éléphant d'Afrique, décrivant les mesures prises pour atténuer les coûts du programme. Toutefois, il estime que le projet de résolution exercerait un fardeau excessif sur le budget et le personnel limités du Secrétariat. Il indique que le Secrétariat a saisi toutes les occasions de promouvoir le Fonds pour l'éléphant d'Afrique mais que les appels de fonds n'entrent pas dans ses attributions. Il conseille aux Parties de contacter, elles-mêmes, des bailleurs de fonds tels que le FEM.

Le Président demande au Nigéria de se concerter avec le Secrétariat concernant le projet de résolution et d'examiner si, sur la base des commentaires du PNUE, il conviendrait de retirer le projet de décision figurant dans l'annexe 2. Le Nigéria accepte de faire rapport au Comité à une séance ultérieure.

La séance est levée à 12h05.